



Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Paris, le 17 juin 2020

à l'attention de Mme Souâd AYADA,
présidente du Conseil supérieur des programmes
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : allègement en urgence des programmes pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la présidente,

La crise sanitaire sans précédent qu'a connue notre pays a conduit à l'éloignement de l'école de la quasi-totalité des élèves entre le 13 mars et le 11 mai. Depuis, seule une petite minorité a rejoint les écoles et établissements, dans des groupes-classe qui n'étaient pas les leurs, souvent avec des enseignant-e-s qu'il n'avaient pas eu-e-s durant les deux premiers trimestres.

Cet éloignement de l'école n'a été compensé en aucune manière pour permettre la poursuite de l'acquisition d'éléments nouveaux de programme. Un nombre important d'élèves n'ont en effet pas suivi l'enseignement à distance : dès les premières semaines, le ministère communiquait sur le décrochage de 5 à 8% des élèves, chiffres sans doute fortement sous-évalués. À la mi-mai, l'association SynLab publiait une étude selon laquelle c'étaient en réalité près de 20% des élèves qui ne s'étaient pas emparé-e-s de l'enseignement à distance, chiffre qui pouvait monter jusqu'à 30% en collège ou lycée professionnel. Enfin, pour les élèves qui font partie de celles et ceux qui ont continué à travailler à distance avec leurs enseignant-e-s, il est certain que l'apprentissage de nouvelles notions, là où les enseignant-e-s ont choisi de le faire, n'a pu se faire dans les conditions permettant une acquisition équilibrée entre les élèves.

Pour SUD éducation, il ne fait guère de doute que cette période d'éloignement de l'école a accru les inégalités scolaires. Les apprentissages ont été plus encore que d'ordinaire conditionnés à un

certain nombre de paramètres d'ordre social : présence des parents au domicile, exercice du télétravail par les parents, matériel numérique disponible, accès au réseau Internet, nombre d'enfants dans la fratrie par exemple.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de considérer que les élèves ont pu, durant cette période, avancer dans le programme. La rentrée de septembre ne pourra donc commencer par l'étude des éléments de programmes habituels, et ce pour chaque chaque niveau. Le premier trimestre devra être consacré avant tout à compenser les inégalités scolaires qui se sont accrues durant le troisième trimestre de l'année 2019-2020, et non à l'étude de nouvelles notions au programme. Pour notre fédération, cet élément fait partie d'un plan d'urgence pour la rentrée dont vous trouverez les détails ici : <https://www.sudeducation.org/Pour-un-plan-d-urgence-pour-l-education-en-septembre-les-eleves-ne-doivent-pas.html>

Cet enjeu majeur dans la période est, au vu des compétences qui vous sont attribuées, de votre ressort. La fédération SUD éducation vous demande donc, dans un degré d'urgence qui correspond à la préparation de la rentrée de septembre, d'émettre un avis sur l'aménagement des programmes indispensables pour aborder la rentrée de septembre 2020 allant dans le sens de la justice et de l'égalité.

Veillez croire, Madame la présidente, en notre attachement au service public d'éducation laïc, gratuit, égalitaire et émancipateur,

Jules Siran, co-secrétaire de la fédération SUD éducation

